



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vote par procuration

Question écrite n° 115834

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les modalités de vote pour les Français établis à l'étranger et notamment aux États-Unis. En effet, les Français vivant à l'étranger se trouvent confrontés à des difficultés pratiques pour pouvoir voter par procuration lors des échéances électorales françaises. La fermeture des consulats étant de plus en plus fréquente, ils doivent se rendre dans les ambassades souvent très éloignées de leurs lieux de résidence, ces déplacements entraînent des frais et des pertes de temps trop importants, qui favorisent l'abstention. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître quelles alternatives il envisage de prendre pour pouvoir permettre aux ressortissants français d'établir plus facilement des procurations et ainsi d'exprimer leur choix dans de meilleures conditions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115834

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 436